



**Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
(Préaux des écoles)**

Suite à l'article paru dans le Matin du 31 mars et à de nombreux témoignages de parents impuissants, la problématique des préaux d'école inquiète. La mixité des âges entre les élèves, lors des récréations typiquement, pose plusieurs problèmes : intimidation, racket, violence verbale ou physique.

Suite à ce constat, j'aurai deux questions à ce sujet :

1. Face à l'inquiétude des élèves victimes et des parents, quelles sont les mesures que la Municipalité compte mettre en place pour tenter d'apaiser les tensions dans les préaux d'école ? Par exemple : décalage des horaires de pause entre les grands et les petits, présence plus marquée des enseignants.

2. Et enfin, les aménagements dans les préaux d'école ne sont, dans certains collèges, plus adaptés pour les enfants (vétusté des installations). Le manque de structure arborisée ou de jeux ne font pas légion, pourtant ils sont indispensables pour l'épanouissement des élèves. Est-ce que la Municipalité projette de réaliser des aménagements plus joviaux ainsi qu'une réadaptation plus sécurisante des préaux d'école ? Typiquement certaines structures sont jugées dangereuses car elles sont au-dessus de sol en béton, les structures sportives.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

En préambule, je souhaiterais tout d'abord apporter comme élément, et seul élément concernant cet événement que vous citez : aucun élève du cycle secondaire n'est concerné par cet événement ! Donc il s'agit uniquement d'un événement entre élèves du cycle primaire, mais aucun élève du cycle secondaire n'est concerné par cet événement. Maintenant et concernant les mesures envisagées, elles sont de plusieurs types :

- Renforcement de la présence des enseignants, vous l'avez mentionné.
- Séparation des cours d'école entre grands et petits, on peut par exemple le voir dans le cadre du collège Pestalozzi où les petits vont à la récréation derrière le bâtiment et les grands vont à la récréation devant le bâtiment.
- voire éventuellement une médiation entre élèves en cas de problèmes interpersonnels. À chaque événement, une évaluation est faite et une réponse adaptée est donnée.

Par contre, M. le Conseiller, le décalage des horaires de pause n'est pas envisageable. En effet, l'harmonisation des horaires était une demande importante des parents, permettant ainsi de leur faciliter la vie de famille. Il n'est donc pas question que nous changions ou que nous « désharmonisions » les horaires.

Concernant le mobilier des préaux, je vais transmettre vos remarques aux directions et aux services concernés. Je souligne cependant que le groupe de travail du conseil d'établissement concernant la sécurité aux abords des collèges et dans les périmètres scolaires n'a fait aucune remarque concernant lesdits préaux. Cependant, je prends note de votre intervention et la transmettrai, comme déjà dit, à qui de droit pour évaluation.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses. La mise en place, justement de ces mesures, notamment avec une présence plus marquée des enseignants, est-ce que c'est quelque chose qui est en train de se mettre en place ? Est-ce que ce sera pour la rentrée scolaire ? Ou c'est quelque chose qui est déjà en place ?

Parce que j'ai des parents qui ont témoigné par rapport au collège de Fontenay notamment, où des enfants de 8 ans étaient mélangés avec des enfants de 12 ans. Alors la différence peut paraître faible, mais pourtant cela peut suffire pour avoir de l'intimidation entre élèves et donc je trouve qu'une présence plus marquée des enseignants serait importante dans les collèges.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Ces mesures sont en place. Et en fonction des événements et de la situation, et bien il y aura tout à coup peut-être deux enseignants supplémentaires. Mais effectivement, ça dépend de l'évolution et de la situation dans les préaux.